

Prévenir les dégâts évitables causés par les médicaments nécessite une évaluation solide des médicaments avant leur commercialisation, puis une pharmacovigilance forte, indépendante des firmes.

Une nouvelle réglementation européenne sous-traite pourtant massivement aux firmes la surveillance des effets indésirables de leurs propres médicaments. Du recueil des notifications, en passant par leur enregistrement dans une base de données centralisée, et jusqu'à leur interprétation avec la fourniture aux

Une petite série de cas correctement documentés est souvent suffisante pour donner l'alerte sur un effet indésirable. Et à l'heure des listes de diffusion électroniques, partager ses observations avec d'autres patients, d'autres soignants, avec son réseau de correspondants permet parfois d'accumuler des données supplémentaires à transmettre aux autorités afin de les encourager à agir.

Transmettre l'information du terrain aux centres régionaux de pharmacovigilance, puis aux agences nationales et à l'Agence

É D I T O R I A L

Notifier pour résister

agences d'une « *évaluation de la balance bénéfico-risques* » de leurs médicaments. À chacune des étapes, les firmes ont ainsi la main sur les données de pharmacovigilance (lire dans ce numéro pages 692-697). Sans oublier le financement des activités de pharmacovigilance de l'Agence européenne du médicament par des redevances industrielles (lire dans le numéro 369 pages 536-544).

Face à des firmes en permanence juges et parties, et à des agences déresponsabilisées, les soignants et les patients ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Par exemple, devant certains symptômes, en se posant la question : « *et si c'était dû à un médicament ?* », et en notifiant systématiquement les effets indésirables suspectés aux centres de pharmacovigilance. Les notifications spontanées restent en effet un fondement de la pharmacovigilance.

européenne du médicament, reste décisif. De même qu'exiger des autorités sanitaires un retour d'information vers les soignants et les patients, et un accès aux bases de pharmacovigilance qu'ils contribuent à alimenter.

Notifier, échanger, rechercher tel effet indésirable lié à tel médicament, y compris rétrospectivement dans les dossiers des patients, publier ses recherches : autant de moyens de participer à l'amélioration des connaissances sur les médicaments et à leur meilleur usage. Pour tirer la meilleure part des médicaments, à chacun de faire vivre une pharmacovigilance indépendante, au service des patients.

Prescrire